

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 231

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fait, c'est trop limiter le sujet, c'est même le tronquer, car des connaissances économiques, sociologiques et autres seraient indispensables pour en étudier le côté pratique: « C'est pourquoi, dit l'auteur, je veux prévenir expressément et avec insistance qu'il ne sera pris position, dans ce livre, sur le féminisme. Sans doute pourra-t-on y trouver des arguments pour l'une ou pour l'autre des opinions opposées; je puis seulement exprimer l'avis qu'à cause de l'extrême complication de la question, ces arguments ne me semblent presque jamais assez forts pour imposer une conclusion. » Rendons hommage à l'intention de neutralité objective du savant, tout en déplorant les interprétations antiféministes de nombreuses réponses faites à ses enquêtes, et surtout certains commentaires de la presse sur la traduction de M. Le Senne, notamment celle, très tendancieuse, de M. Jean Bourdeau au *Journal des Débats*. Avec beaucoup de bonne foi, Heymans s'inscrit en faux contre le préjugé qui veut que toute différence entre le psychisme masculin et le psychisme féminin s'interprète toujours, dans l'opinion, en une infériorité de valeur pour la femme: « Il faut voir clairement, au contraire, que, si toute différence de valeur implique une différence de fait, inversément, toute différence de fait n'implique pas une différence de valeur. » Puis, après avoir parlé des méthodes numériques en psychologie, il conclut: « Ce serait tout à fait correct si « la femme », comme par exemple « le triangle », était une abstraction qui contienne tous les caractères communs à tous les exemplaires particuliers; mais, en fait, « la femme », aussi bien que « l'homme », ne représente pas une abstraction, mais une moyenne, et une femme déterminée peut, par la suite, s'approcher beaucoup plus par quelques traits, et même par tous, de la psychologie de l'homme moyen que de la femme moyenne. » Et selon lui, attribuer à la femme telle propriété ne signifiera que ceci: « les femmes ont en moyenne cette propriété à un plus haut degré que les hommes. »

Une trouvaille des savants de Groningue, Heymans et Wiersmer, c'est d'avoir mis en évidence deux types de personnalités humaines que l'opinion commune n'a jamais su définir. Considérant le retentissement des impressions, images, sensations, émotions ou représentations dans le psychisme de l'individu, ils l'appellent: 1^e type à fonction primaire, si son contenu psychologique en est marqué peu de temps, et 2^e type à fonction secondaire, si au contraire tous ces facteurs laissent une impression durable dans le psychisme du sujet, conscient ou subconscient. Heymans eut tort de ne pas remanier tout ce chapitre; par des déductions partant de fausses prémisses et toujours de son enquête (contenant tant de préjugés), tantôt il affirme que la femme est essentiellement du type primaire, tantôt il la voit secondaire, affective, intuitive, le subconscient jouant un très grand rôle dans sa conduite et ses pensées. Or une série d'ouvrages spéciaux ont vu le jour entre la première et la deuxième édition de Heymans qu'il eût fallu consulter; s'il l'avait fait, il saurait que l'hystérie et le nervosisme sous toutes ses formes affectent autant les hommes que les femmes, et il ne donnerait plus à tout coup des arguments étayés sur l'hystérie, « cette géante de la féminité », selon sa formule: arguments faux.

(A suivre.)

MARG. EVARD.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.
BAS, CHAUSETTES, JAQUETTES, etc.
MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40 || BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Le Comité central de l'A.S.S.F. a tenu sa seconde séance d'hiver à Berne, le 7 mars, avec un ordre du jour très intéressant. Il avait en effet à entendre des rapports pour l'utilisation du Fonds Leslie de 1925, et a voté sur ce fonds des crédits pour la propagande: Cours de Vacances, tournées de conférences dans les cantons dépourvus de Sections, institution d'une caisse de voyage, subventions aux journaux suffragistes sous formes d'abonnements, propagande auprès des députés aux Chambres fédérales, etc. Il a ensuite pris connaissance du texte de la lettre qui a été adressée à la Commission du Conseil National chargée d'examiner le statut des fonctionnaires fédéraux, lettre dont nous reproduisons ailleurs le texte, protestant contre les mesures d'exception prévues contre les femmes fonctionnaires. — Puis il a nommé la délégation suisse au Congrès de Paris, dont on trouvera plus haut la liste, et a décidé que les membres de cette délégation seraient convoqués au début de mai à une séance spéciale d'étude et de discussion des principaux sujets à l'ordre du jour du Congrès. — Une proposition de modification de statuts tendant à établir un renouvellement périodique obligatoire du Comité l'a longuement occupé, et, après une intéressante discussion, il a été décidé de ne pas entrer en matière pour cette année, et de remettre cette importante question au Comité qui sera élu à l'Assemblée générale de Lucerne. Et finalement l'ordre du jour de cette Assemblée, définitivement fixée aux 26 et 27 juin, a été arrêté et sera communiqué aux Sections dans les délais statutaires. Nous le publierons en temps utile.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Il y avait foule, au thé de mars, pour entendre M. le conseiller d'Etat Jaquet parler, sous les auspices de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, de son projet de création d'un asile pour femmes incurables à Genève. Faisant l'historique de la question et s'appuyant sur les enquêtes faites en 1921 par l'Union des Femmes, dont il a cité des chiffres, l'orateur a montré comment les études les plus récentes permettront d'aménager en un asile pour femmes incurables une aile de l'asile d'Anières, avec un minimum de frais dévisés à 400.000 francs pour 80 lits. Ce serait la première étape, qui serait atteinte très rapidement, cette somme étant presque couverte par des dons. D'après les enquêtes les plus récentes, il y a à l'heure actuelle, réparties dans différents établissements hospitaliers, dont elles encombrent les services, 93 femmes incurables. Une autre partie de l'asile serait organisée pour un sanatorium de plaine, pour lequel la loi sur la tuberculose en discussion au Conseil fédéral permettrait d'obtenir un subside. — En remerciant l'orateur, Mme Gourd, qui présidait, a annoncé un don de 15.000 fr. fait par un généreux anonyme à l'Association pour le Suffrage féminin, à charge pour elle de le remettre au fonds de l'Asile. Plusieurs personnes ont encore pris la parole, notamment le Dr Montandon, qui a assuré M. Jaquet de l'appui du corps médical et l'a remercié de son projet.

NEUCHATEL. — Association cantonale neuchâteloise S. F. — Le 28 février, Mme Vuillomenet et M. G. Béguin ont fait à Fleurier une conférence, à la suite de laquelle ont été recueillies les signatures d'un certain nombre de personnes favorables au suffrage féminin. Souhaitons voir bientôt un groupe se constituer au Val-de-Travers, où l'on a fait à la délégation du Comité cantonal un accueil très encourageant.

E. P.

Union féministe pour le Suffrage. — La pièce de Mme Chenevard, *Après le déluge*, a été jouée le 25 février avec beaucoup d'entrain, et a valu à son auteur une ovation bien méritée. L'Orchestre de la Béroche avait aimablement prêté à cette soirée son concours, ce que l'on a fort apprécié. — Au thé de février, Mme Rosselet, bibliothécaire, a exposé quelques-uns des aspects du féminisme en France, au XVIII^e siècle. Déjà alors, que d'esprit dépensé pour soutenir la bonne cause et pour la combattre! C'est là un chapitre bien piquant de l'histoire des idées.

E. P.

Union des Femmes de Genève 22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Location de salles

pour réunions, conférences, séances de Comités, thés de Sociétés, auditions d'élèves, etc. etc.

Prix modérés.

Arrangements pour locations régulières

S'adresser par écrit au local